

BAILLEUR

SCI TARNOK

# **QUITTANCE DE LOYER** **OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION**

Loyer du : 01/12/2018

Au : 31/12/2018

N° Locat. : 94

Date :

Montant : 594,63

Terme : ÉCHU

A ÉCHOIR ☒

Payé le : 11/12/2018

POUR ACQUIT

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU À TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

Christian RIPPET

IMMEUBLE SIS A

 24 Bld des Anglais  
 44100 NANTES.

## **DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER**

|                           |     |    |
|---------------------------|-----|----|
| Loyer .....               | 555 |    |
| S/Total .....             |     |    |
| Avances sur charges ..... | 39  | 63 |
| Régul. Annuelle ± .....   |     |    |
| TOTAL                     | 594 | 63 |

BAILLEUR

SCI TARNOK

# **QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION**

Loyer du : 01/m/2018

Au : 30/m/2018

Terme :

ÉCHU

A ÉCHOIR



N° Locat. : 30

Date :

Montant : 616,-

Payé le : 9/m/2018

## **DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER**

Loyer

555

S/Total

Avances sur charges

61 -

Régul. Annuelle ±

TOTAL

616 -

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU À TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

Christian RIPPET

IMMEUBLE SIS A

 24 Bld des Anglais  
 44 100 NANTES

POUR ACQUIT



BAILLEUR

SCA TARNOK

# **QUITTANCE DE LOYER** **OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION**

Loyer du : 01/10/2018

Au : 31/10/2018

Terme :

ÉCHU

A ÉCHOIR

X

N° Locat. : 90

Date :

Montant : 616,-

Payé le : 9/10/2018

POUR ACQUIT



## **DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER**

Loyer 555 -

S/Total

Avances sur charges 61 -

Régul. Annuelle ±

TOTAL 616 -

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

Christian RIPPERS

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais  
44100 NANTES

BAILLEUR

SCI TARNOK

## QUITTANCE DE LOYER

OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/09/2018

Au : 30/09/2018

Terme :

ÉCHU

A ÉCHOIR

X

N° Locat. : 88

Date :

Montant : 616,-

Payé le : 11/09/2018

## DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

|                     |     |   |
|---------------------|-----|---|
| Loyer               | 555 | - |
| S/Total             |     |   |
| Avances sur charges | 61  | - |
| Régul. Annuelle ±   |     |   |
|                     |     |   |
| TOTAL               | 616 |   |

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

Christian RIPPET

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais  
44100 NANTES

POUR ACQUIT

BAILLEUR

SCI TARNOK

# **QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION**

Loyer du : 01/08/2018

Au : 31/08/2018

N° Locat. : 87

Date :

Montant : 616,-

Terme : ÉCHU

A ÉCHOIR ☒

Payé le : 9/8/2018

POUR ACQUIT

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M<sup>r</sup> RIPPET

IMMEUBLE SIS A

 24 Bld des Anglais  
 44100 NANTES

## **DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER**

Loyer 555 -

S/Total

Avances sur charges 61 -

Régul. Annuelle ±

TOTAL 616 -

BAILLEUR

SCI TARNOK

# QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/07/2018

Au : 31/07/2018

Terme :

ÉCHU

A ÉCHOIR

X

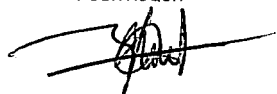
N° Locat. : 86

Date :

Montant : 616,-

Payé le : 10/7/2018

POUR ACQUIT



## DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer 555 -

S/Total

Avances sur charges 61 -

Régul. Annuelle ±

TOTAL 616 -

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU À TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

Christian RIPPER

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais  
44100 NANTES

BAILLEUR

SCI TARNOK

# **QUITTANCE DE LOYER** **OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION**

Loyer du : 01/06/2018

Au : 30/06/2018

Terme :

ÉCHU

A ÉCHOIR

X

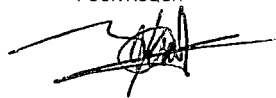
N° Locat. : 85

Date :

Montant : 616,-

Payé le : 11/6/2018

POUR ACQUIT



## **DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER**

Loyer 555

S/Total

Avances sur charges 61 -

Régul. Annuelle ±

TOTAL 616

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

Christian RIPPERT

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais  
44 100 NANTES

BAILLEUR

SCI TARNOK

# **QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION**

Loyer du : 01/05/2018

Au : 31/05/2018

Terme : ÉCHU

A ÉCHOIR

N° Locat.: 84

Date :

Montant : 616,-

Payé le : 11/5/2018

POUR ACQUIT

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU À TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M<sup>r</sup> RUPPERT

IMMEUBLE SIS A

 24 Bld des Anglais  
 44 100 NANTES

## **DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER**

Loyer

550 -

S/Total

Avances sur charges

66 -

Régul. Annuelle ±

TOTAL

616 -

BAILLEUR

SCI TARNOK

# QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/04/2018

Au : 30/04/2018

Terme : ÉCHU

A ÉCHOIR

X

N° Locat. : 83

Date :

Montant : 616,-

Payé le : 10/04/2018

POUR ACQUIT

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

Christian RIFFERT

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais  
44100 NANTES

## DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

|                     |     |   |
|---------------------|-----|---|
| Loyer               | 550 | - |
| S/Total             |     |   |
| Avances sur charges | 66  | - |
| Régul. Annuelle ±   |     |   |
| TOTAL               | 616 | - |

BAILLEUR

SCI TARNOK

# **QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION**

Loyer du : 01/03/2018

Au : 31/03/2018

Terme : ÉCHU

A ÉCHOIR

N° Locat. : 82

Date :

Montant : 616,-

Payé le : 5/3/2018

POUR ACQUIT

## **DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER**

Loyer 550,-

S/Total

Avances sur charges 66,-

Régul. Annuelle ±

TOTAL 616,-

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M<sup>r</sup> RIPPET

IMMEUBLE SIS A

 24 Bld des Anglais  
 44 100 NANTES

BAILLEUR

SCi TARNOK

# QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/02/2018

Au : 28/02/2018

Terme : ÉCHU

A ÉCHOIR

x

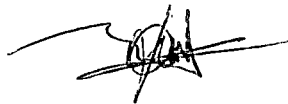
N° Locat. : 81

Date :

Montant : 616,-

Payé le : 9/2/2018

POUR ACQUIT



## DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer 550 ~

S/Total

Avances sur charges 66

Régul. Annuelle ±

TOTAL

616 ~

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M. RIPPERT

IMMEUBLE SIS A

14 Bld des Anglais  
44 100 NANTES

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

BAILLEUR

SC1 TARNOK

# QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/01/2018

Au : 31/01/2018

Terme :

ÉCHU

A ÉCHOIR

y

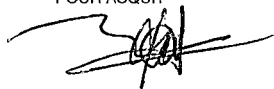
N° Locat. : 80

Date :

Montant : 617,-

Payé le : 9/1/2018

POUR ACQUIT



## DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer 550 -

S/Total

Avances sur charges 67 -

Régul. Annuelle ±

TOTAL 617 -

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

Christian RIPPET

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais  
44 100 NANTES